



Congé pour vente et succession

Par **angymarjo**, le **23/12/2016 à 14:43**

Bonjour,
Mon concubin et moi même louons une maison depuis 8 ans. Notre propriétaire est décédé, nous payons donc les loyers à un notaire. Nous avons reçu une lettre de congé car les héritiers veulent vendre. Nous sommes d'accord pour acheter et après plusieurs échanges, nous avons trouvé un accord sur le prix de vente. Par contre, il y a des problèmes de manque de documents qui retardent la succession et par la même occasion la vente pour nous car on ne peut pas faire de compromis. Or, la date de fin de bail approche rapidement (février). Ma question est la suivante : étant donné que la vente est bloqué de leurs côtés, à la fin du bail si leurs succession n'a pas été réglé, puis-je faire annuler notre congé?
Merci par avance

Par **goofyto8**, le **23/12/2016 à 16:30**

[citation]à la fin du bail si leurs succession n'a pas été réglé, puis-je faire annuler notre congé?
Merci par avance[/citation]
noui.